RÉGION
AUVERGNE- RHÔNE-
ALPES

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS)
N° 84-2026-256

PUBLIÉ LE 26 OCTOBRE 2026

Sommaire

38_REC_Rectorat de l'Académie de Grenoble / Division des établissements

84-2026-10-15-00007 - Arrêté portant nomination des membres de la commission académique d'appel en matière disciplinaire de l'académie de Grenoble (1 page) Page 3

ACADÉMIE
DE GRENOBLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Rectorat de Grenoble
Division des établissements

ARRÊTÉ N° 84-2026-10-15-00007

Portant nomination des membres de la commission académique d'appel en matière disciplinaire de l'académie de Grenoble

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE GRENOBLE,

Vu les articles R.511-49 à R.511-53 du code de l'éducation

ARRÊTE

Article 1er : la commission d'appel en matière disciplinaire de l'académie de Grenoble est présidée par le recteur de l'académie, ou par son représentant.

Article 2 : sont nommés pour deux ans, membres de la commission académique d'appel en matière disciplinaire de l'académie de Grenoble :

Titulaires	**Suppléants**
Chefs d'établissements :	
Madame Véronique GHIGLIONE, proviseure du LPO Louise Michel de Grenoble ;	Monsieur Bruno ENEE, proviseur de l'EREA Pierre Rahbi de Claix ;
Enseignants :	
Madame Sandrine MOSER, enseignante au collège Les Mattons, Vizille ;	Madame Catherine COLBEAU, enseignante au collège Les Mattons, Vizille ;
Parents d'élèves :	
Monsieur Gilles NOGUES, représentant de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE 38) ;	1ere suppléante : Madame Nabila JOUHARI, représentante de la fédération des parents d'élèves de l'enseignement public (PEEP) ; 2ème suppléant : Madame Samira Dadache, représentant de la fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE 38) ;

Article 3 : le présent arrêté se substitue à l'arrêté n° 84-2025-10-10-0000 publié au RAA le 10-10-2025 qui est, de ce fait, abrogé.

Article 4 : le présent arrêté entre en vigueur à compter du lendemain de sa publication au RAA et jusqu'au 14-10-2028.

Article 5 : la secrétaire générale de l'académie de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 15 octobre 2026

Philippe Dulbecco